

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 29 MAI 2008**

**Délibération
n° 2008.05.094**

**Site îlot GARNAUD :
annulation de la
délibération n°346 du
30 octobre 2003
portant sur
l'acquisition d'un bien
immobilier situé 47
rue des Quatre Sillons
à ANGOULEME**

LE VINGT NEUF MAI DEUX MILLE HUIT à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège social 25 boulevard Besson-Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **23 mai 2008**

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Nicolas BALEYNAUD, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Fatiha BOURDAREAU, Stéphane CHAPEAU, Bernard CONTAMINE, Marie-Noëlle DEBILY, Gérard DESAPHY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, François ELIE, Guy ETIENNE, Annette FEUILLADE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Nadine GUILLET, Madeleine LABIE, Cyrille NICOLAS, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Jacques DUBREUIL à Brigitte BAPTISTE

Excusé(s) :

François NEBOUT, Simon DEFORGE, Françoise LAMANT

Excusé(s) représenté(s) :

Véronique DAVY par Gérard DESAPHY, Maurice FOUGERE par Annette FEUILLADE

**DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE / FONCIER -
IMMOBILIER**Rapporteur : **Monsieur BEAUCHAUD****SITE ILOT GARNAUD : ANNULATION DE LA DELIBERATION N°346 DU 30 OCTOBRE 2003
PORTANT SUR L'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE 47 RUE DES QUATRE SILLONS
A ANGOULEME**

Par délibération n°346 du 30 octobre 2003, vous avez approuvé l'acquisition de l'immeuble situé 47 rue des Quatre Sillons à Angoulême, cadastré section BK n°793, d'une surface de 156 m², appartenant à Monsieur CHARBONNEAU, pour un montant de 100 000 €.

L'acquisition de cet immeuble devait se faire dans le cadre de la maîtrise foncière de l'ensemble de l'îlot Garnaud. L'ancienne usine Garnaud, située au cœur de cet îlot a été réhabilitée par la ComAGA en 2003 afin d'accueillir l'entreprise AON (centre de relation client dans le domaine du courtage en assurance).

La maîtrise foncière des immeubles riverains devait permettre de parvenir à un aménagement cohérent, très qualitatif du secteur et de pallier les besoins futurs de l'entreprise.

Ce projet n'ayant pas abouti,

Vu l'avis favorable de la commission développement économique du 16 mai 2008,

Je vous propose :

D'ANNULER la délibération n°346 du 30 octobre 2003.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :**Reçu à la Préfecture de la Charente le :****03 juin 2008****Affiché le :****04 juin 2008**